## DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

\_\_\_\_

TRESORERIE DE SOISSONS

-----Séance du 28/02/2020

### **OBJET**:

ompte Administratif 2019 du PETR

#### VOTE:

13 votes pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

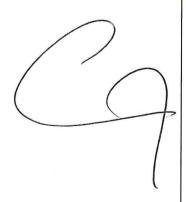
Affiché le

1 5 MAI 2020 Transmis le \*13 MAI 2020

Certifié exécutoire, le

1 4 MAI 2020

Le Président Jean-Marie CARRE



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Extrait du Registre des Délibérations du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à dix heures, Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois s'est réuni à Soissons, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 février 2020.

Étaient présents (14): Jean-Marie CARRE (ne prend pas part au vote); Alain CREMONT; Pascal TORDEUX; Patrick DUMAIRE; Alexandre DE MONTESQUIOU; Jean-Pascal PBERSON; Franck BRIFFAUT; Remi VANLERBERGHUE (suppléant de Mme Céline LEFRERE); Jean CHABROL; Claude MADIOT; Thierry ROUTIER; Thierry DECAUCHE (Suppléant de M. Arnaud BATTEFORT); Hervé MUZART; Sébastien MANSCOURT

#### Procurations ():

Absents excusés (1): Edith ERRASTI

Pascal TORDEUX a été élu secrétaire.

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement ont été de 32 472,50 EUR.

Lors de l'exercice 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 245 940 EUR.

Un excédent de 213 467,50 est constaté et reportée sur l'exercice budgétaire 2020.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le premier vice-Président invite le Comité syndical à adopter la délibération suivante :

Vu l'avis du Bureau en date du 28 février 2020;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2019

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Président

Jean-Marie CARRE

REÇU A LA SOUS INSTITUTURE DE SOISCOMS

.1.3 MAI 2020